



COMMUNIQUÉ

Nouveau rapport sur les arénas des Îles Les experts recommandent la construction d'un complexe à deux glaces

Îles-de-la-Madeleine, 3 novembre 2008 – La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a dévoilé aujourd'hui les résultats d'une nouvelle analyse des différents scénarios pour l'avenir des arénas sur son territoire. Ce rapport d'expertise, effectué par la firme Kwatro Consultants inc., recommande à la Municipalité la construction d'un nouveau complexe à deux glaces. Il s'agit pour ces experts du choix le plus judicieux sur le plan fonctionnel, de la qualité de service, de la performance énergétique et de la planification financière.

Un premier rapport d'expert en était arrivé à la même conclusion au printemps 2007. Les multiples interrogations et commentaires exprimés dans le milieu avaient poussé le conseil municipal à commander une contre-expertise afin d'approfondir l'analyse, de préciser l'évaluation des travaux à faire et de détailler les coûts de rénovation et de construction.

Selon le nouveau rapport, la construction d'un nouveau complexe à deux glaces coûterait 16,3 millions. Il s'agirait d'un immeuble comportant une enceinte principale de 1200 sièges et une seconde de 200 places. Les économies d'énergie, la diminution des frais d'exploitation, la meilleure qualité et la fonctionnalité des installations en feraient une meilleure alternative, selon Kwatro. De plus, un financement gouvernemental, jumelé à l'étalement possible des emprunts sur 30 ans, entraîneraient un impact deux fois moindre sur le compte de taxe des contribuables qu'un projet de rénovation.

La réfection et la mise aux normes des arénas de Fatima et de Havre-aux-Maisons sont pour leur part évaluées à 12,5 millions \$. Le remplacement nécessaire de l'isolation et des parements, des portes et fenêtres, les réfections des toits et des systèmes mécaniques, la mise aux normes de sécurité et le remplacement incontournable des systèmes de réfrigération sont parmi les principaux investissements identifiés. Même avec un projet subventionné, l'étalement des emprunts sur une période maximale permise de 20 ans ferait doubler le coût actuellement assumé aux contribuables pour les arénas.

Le conseil municipal entend se donner encore quelques jours afin d'analyser le rapport et de déterminer la suite des choses. La Municipalité prendra une orientation définitive d'ici la fin de l'année.